

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	24.04.2024
Thema	Aussenpolitik
Schlagworte	Internationale Rechtshilfe, Datenschutz und Statistik, Innere Sicherheit
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 – 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Barras, François
Bovey, Audrey
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Clivaz, Romain
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Käppeli, Anita
Mach, André
Pasquier, Emilia
Schnyder, Sébastien

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Barras, François; Bovey, Audrey; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schnyder, Sébastien 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Aussenpolitik, Internationale Rechtshilfe, Datenschutz und Statistik, Innere Sicherheit, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 24.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	5
Aussenwirtschaftspolitik	13

Abkürzungsverzeichnis

SPK-SR	Staatspolitische Kommission des Ständerats
EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
DBA	Doppelbesteuerungsabkommen
EFK	Eidgenössische Finanzkontrolle
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
SPK-NR	Staatspolitische Kommission des Nationalrats
SiK-NR	Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates
APK-NR	Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU	Europäische Union
EDI	Eidgenössisches Departement des Inneren
EMRK	Europäische Menschenrechtskonvention
BJ	Bundesamt für Justiz
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
KSZE	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
SIS	Schengener Informationssystem
GICHD	Genfer Internationales Zentrum für Humanitäre Minenräumung
DCAF	Genfer Zentrum für die demokratische Kontrolle der Streitkräfte
eu-LISA	Europäische Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Großsystemen im Raum der Freiheit, der Sicherheit und des Rechts

CIP-CE	Commission des institutions politiques du Conseil des États
DFF	Département fédéral des finances
ONU	Organisation des Nations unies
CDI	Convention de double imposition
CDF	Contrôle fédéral des finances
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CIP-CN	Commission des institutions politiques du Conseil national
CPS-CN	Commission de la politique de sécurité du Conseil national
CPE-CN	Commission de politique extérieure du Conseil national
UE	Union européenne
DFI	Département fédéral de l'intérieur
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme
OFJ	Office fédéral de la justice
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
CSCE	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
SIS	Système d'information Schengen
CIDH	Centre international de déminage humanitaire
CDFA	Centre pour le contrôle démocratique des forces armées
eu-LISA	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

POSTULAT

DATUM: 15.06.1991
ANDRÉ MACH

Le Conseil national a adopté un postulat de sa commission des affaires étrangères qui demande au Conseil fédéral d'établir **un rapport exhaustif sur la guerre du Golfe et ses implications pour la politique de sécurité de la Suisse**.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 04.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

En toute fin de l'année sous revue, et de façon plutôt informelle, Moritz Leuenberger a exposé au nom du gouvernement des **objectifs pour l'année 2002**. Parmi les buts principaux de la politique extérieure, l'adhésion à l'ONU, la conclusion des négociations bilatérales, le renforcement de la sécurité intérieure (lutte contre l'extrémisme de droite, renforcement de la loi sur les armes, répartition plus efficace des tâches de la police entre Confédération et cantons). Le Président de la Confédération sortant a toutefois rappelé les difficultés de projections, même à court terme, citant les exemples de Swissair et du terrorisme pour l'année 2001.²

POSTULAT

DATUM: 05.03.2012
EMILIA PASQUIER

Au parlement, le Conseil des Etats a transmis en début d'année un postulat de sa Commission des institutions politiques (CIP-CE) appelant le Conseil fédéral à rédiger un rapport sur la situation des **interdictions d'entrées sur le territoire suisse**, plus particulièrement quant au nombre, aux motifs, aux conséquences et aux éventuels abus en la matière.³

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 23.05.2013
EMILIA PASQUIER

Au mois de mai, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi sur le **blocage et la restitution des avoirs de potentats**. En effet, suite aux bouleversements du printemps arabe, le gouvernement avait bloqué les avoirs des dirigeants politiques déchus d'Egypte (Moubarak) et de Tunisie (Ben Ali). Ce projet vise principalement à légiférer sur la pratique actuelle helvétique, qui se base sur la « Lex Duvalier » de 2011.⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT

DATUM: 13.12.2013
EMILIA PASQUIER

En février, le Conseil fédéral a mis en consultation le projet de loi sur **la collaboration avec des autorités étrangères et la protection de la souveraineté suisse** dans le cadre de l'assistance en matière administrative. L'objectif de ce projet de loi est de régler l'entraide administrative avec d'autres Etats, sans pour autant mettre en péril la souveraineté suisse. La consultation a soulevé quelques critiques, notamment au sujet de l'absence de protection du secret professionnel des juristes d'entreprise, de la protection juridique insuffisante de certaines personnes ou encore quant à l'efficacité concrète des mesures de protection proposées pour protéger la souveraineté suisse.⁵

Beziehungen zur EU

MOTION

DATUM: 28.03.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil des Etats a adopté, suite à l'approbation du Conseil national fin 2004, une motion du groupe radical-libéral déposée la même année. Il a constaté par ailleurs que le Conseil fédéral avait déjà rempli les exigences de la motion. Celle-ci demandait au Conseil fédéral d'élaborer, avant fin 2004, un **plan de sécurité** s'appliquant au système de protection de la frontière en cas de participation de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin. Ce plan devait améliorer les normes suisses actuelles en matière de sécurité, garantir la proximité des forces de sécurité avec la population et prendre en considération les nouveaux éléments découlant des accords.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 11.06.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de juin, le commissaire européen chargé de la justice, Jacques Barrot, a annoncé que la Suisse pouvait pleinement participer au **Programme de Stockholm** en matière de coopération policière et judiciaire, de migrations et de politiques des visas pour les années 2010 à 2014. L'objectif du programme est de mettre en place une stratégie européenne de sécurité intérieure mieux intégrée.⁷

En mai, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre des échanges de notes entre la Suisse et l'UE sur la reprise du règlement relatif au **système d'information sur les visas (VIS)**. Le message comporte deux projets. Le premier propose de transposer dans le droit suisse le règlement VIS et la décision VIS notifiés à la Suisse en 2008 (Projet 1). Le règlement VIS définit l'accès à la consultation et à la saisie de données dans le VIS central européen. La décision VIS vise à réglementer l'accès au système dans le cadre de la prévention et de la lutte contre le terrorisme ou d'autres crimes graves. Le second volet propose une modification de la loi sur les étrangers (LEtr) et de la loi sur le système d'information commun aux domaines des étrangers et de l'asile (LDEA) requises par la transposition de ces deux actes européens (Projet 2). Ces deux projets ont été déclarés urgents au vu de la mise en fonction du système VIS à la fin de l'année sous revue.

Au **Conseil national**, la commission des institutions politiques (CIP-CN) a recommandé d'entrer en matière sur le projet 1 et de ne pas entrer en matière sur le projet 2 estimant que le caractère urgent n'était pas justifié. L'entrée en matière sur le **projet 1** n'a soulevé aucune opposition. Lors de la discussion, une minorité Heim (ps, SO) a été adoptée par 82 voix contre 62 et 23 abstentions contre l'avis de la CIP-CN. Elle proposait de ne pas autoriser des tiers à percevoir des émoluments et de saisir des données biométrique. Le député a estimé qu'il n'était pas raisonnable que l'Etat déléguât ces tâches sensibles au privé et redoutait des abus. La majorité des groupes socialistes, écologistes et UDC se sont de la sorte opposés à la proposition du gouvernement qui souhaitait alléger les charges administratives. Une deuxième proposition de minorité Heim (ps, SO) demandant une base légale plus solide afin d'éviter de réitérer le fichage des années 80 a cette fois été rejetée par le conseil par 115 voix contre 46. Elle n'a été soutenue que par les groupes socialiste et écologiste. Au vote sur l'ensemble, le projet 1 a été adopté par 90 voix contre 55. L'entrée en matière du **projet 2** a par contre été rejetée par 156 voix contre 4. Au **Conseil des Etats**, l'entrée en matière du projet 1 n'a suscité aucune opposition. Deux propositions de minorité Hêche (ps, JU) ont recommandé d'adhérer à la décision du Conseil national en ce qui concerne l'autorisation de faire appel à des tiers. Elles ont été rejetées par 26 voix contre 9 et 28 contre 9. Au vote sur l'ensemble, le projet modifié a été adopté à l'unanimité. L'entrée en matière du projet 2 a été rejetée tacitement sur proposition de la commission des institutions politiques du Conseil des Etats (CIP-CE) provoquant la liquidation du projet.

Dans la procédure d'**élimination des divergences**, le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats en ce qui concerne les modifications mineures apportées au projet. Toutefois, il a maintenu sa position en ce qui concerne la gestion de données biométriques par des tiers. Les chambres maintenant leur position respective sur ce point de désaccord, il a été nécessaire de convoquer une **conférence de conciliation**. Cette dernière a recommandé d'adhérer à la proposition du Conseil des Etats à savoir autoriser la saisie de données biométriques par des tiers. Le Conseil national a adhéré à cette proposition après l'assurance donnée par Evelyne Widmer-Schlumpf d'assurer la protection des données et d'élaborer un rapport ce concernant afin de mettre en place d'éventuelles améliorations. Au vote final, le Conseil national a adopté le projet par 112 voix contre 74, l'opposition venant majoritairement de l'UDC et en partie du PS, tandis que le Conseil des Etats l'a adopté à l'unanimité.⁸

Le Conseil des Etats a approuvé l'accord avec l'unité de coopération judiciaire de l'UE **Eurojust** visant au renforcement de la coordination et de la coopération entre les autorités pénales des pays concernés dans la lutte contre le terrorisme, la participation à des organisations criminelles, la traite des êtres humains, le trafic illicite de stupéfiants, les escroqueries, les fraudes et le blanchiment d'argent. Le Conseil fédéral a estimé indispensable d'institutionnaliser cette collaboration dans un but de transparence et de sécurité du droit.⁹

Nach dem Ständerat im Vorjahr genehmigte auch der Nationalrat das **Eurojust-Abkommen** zwischen der Schweiz und der EU. Dieser Vertrag regelt die Kooperation auf dem Gebiet der Justiz und insbesondere die Zusammenarbeit bei grenzüberschreitenden Ermittlungen und Strafverfolgungen. Explizit festgeschrieben ist auch der Umgang mit sensiblen, personenbezogenen Daten. Das Vertragswerk legt insbesondere die Zusammenarbeit bei schwerer Kriminalität fest, so beispielsweise bei Terrorismus, Menschenhandel, Drogenschmuggel, Geldwäscherei oder kriminellen

Organisationen. Eine Minderheit Schwander (svp, SZ) stellte bei den Beratungen in der grossen Kammer den Antrag auf Nichteintreten. Begründet wurde dieser mit der unklaren Anwendung des Gesetzes beim Datenaustausch; so sei nicht eindeutig, welche Daten übermittelt werden müssten. Ebenso sollte nach Ansicht der Minderheit dieser Informationsaustausch nach wie vor ausschliesslich über die verfahrensmässig geordnete Rechtshilfe in Strafsachen abgewickelt werden. Dem entgegnete Bundesrätin Simonetta Sommaruga, dass das Abkommen eine effizientere Zusammenarbeit erlaube – was in Fällen schwerer Kriminalität oftmals entscheidend sei. Zudem fügte sie an, dass die Schweiz bei den konkreten Einzelfällen das Vertragswerk nur anwenden würde, wenn es das Schweizer Gesetz zulasse. Der Nationalrat folgte der Argumentation der Justizministerin und stimmte dem Abkommen zu. Einzig die SVP-Fraktion votierte dagegen.¹⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.12.2013
EMILIA PASQUIER

En novembre, le Conseil fédéral a ouvert une procédure de consultation relative à la reprise et la mise en œuvre du règlement (UE) no 1051/2013. Ce dernier concerne **la réinstauration des contrôles aux frontières d'une durée de six mois**, contre trente jours auparavant, lors d'événements ou de grandes manifestations prévisibles. Le règlement offre également la possibilité de réintroduire immédiatement le contrôle des personnes pour dix jours si la sécurité intérieure d'un Etat Schengen se voyait menacée. Il permet également de réintroduire des contrôles si un Etat Schengen rencontre des difficultés à surveiller ses frontières avec les Etats non-membres de Schengen. Une deuxième procédure de consultation a été ouverte au sujet des modifications que ce règlement apportera au droit d'asile et au droit des étrangers.¹¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2019
AUDREY BOVEY

En mai 2012 et en juillet 2016, le Conseil fédéral publiait deux messages concernant la reprise du règlement (UE) n°1077/2011 portant création de l'agence européenne «eu-LISA», pour une gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (développement de l'acquis de Schengen et de l'acquis «Dublin/Eurodac»). Dans un tel contexte, la Suisse et les États associés à Schengen et Dublin – soit la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein – ont conclu, avec l'Union européenne, un arrangement réglant les **modalités de leur participation à l'eu-LISA**. Soumis à l'approbation du Parlement fédéral, l'arrangement en question a été approuvé à l'unanimité (33 voix lors du vote sur l'ensemble) par le Conseil des États au mois de juin 2019.¹²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 24.09.2019
AMANDO AMMANN

In der Herbstsession 2019 gelangte das Geschäft zur **Genehmigung der Beteiligung an der Europäischen Agentur für das Betriebsmanagement von IT-Grosssystemen** in den Nationalrat. Die EU-Lisa ist für den Betrieb und die Weiterentwicklung zahlreicher zentraler Systeme des Schengenraums verantwortlich. Dazu gehören unter anderem das SIS, das Visa-Informationssystem, die Fingerabdruck-Datenbank Eurodac und das Ein- und Ausreisensystem (EES). Hans-Peter Portmann (fdp, ZH), der Sprecher der APK-NR, wies darauf hin, dass die Schweiz seit 2012 als Beobachterin der Agentur an sämtlichen Projekten der EU-Lisa beteiligt sei und das Parlament der EU-Verordnung zur Errichtung der Agentur bereits zugestimmt habe. Gemäss der vorliegenden Vereinbarung solle die Schweiz sich zukünftig vollständig daran beteiligen und sich mit begrenztem Stimmrecht gleichberechtigt mit den EU-Mitgliedsstaaten engagieren können. Die Beteiligungskosten würden für die Schweiz wie bis anhin CHF 7-8 Mio. betragen, so Portmann weiter. Eine Kommissionsminderheit Estermann (svp, LU) hatte einen Nichteintretensantrag gestellt, obwohl man sich, so Estermann, der Vorteile des Abkommens bewusst sei. Jedoch sei die SVP-Delegation der Meinung, dass man keine weiteren Zahlungen an die EU leisten solle, solange man von dieser in verschiedener Hinsicht diskriminiert werde. Dieses Verhalten wurde von den anderen Ratsmitgliedern nicht goutiert. Walter Müller (fdp, SG) etwa befand das Ablehnen eines nach langer Verhandlung erarbeiteten Resultats für nicht konstruktiv. Der Rat beschloss mit 132 zu 51 Stimmen (bei 2 Enthaltungen), auf das Geschäft einzutreten, wobei nur Mitglieder der SVP-Fraktion dagegen stimmten, und nahm es kurz darauf mit 133 zu 49 Stimmen (bei 4 Enthaltungen) an. Auch in der Schlussabstimmung drei Tage später fiel das Ergebnis im Nationalrat mit 138 zu 52 Stimmen (bei 7 Enthaltungen) eindeutig und im Ständerat gar einstimmig aus.¹⁵

Beziehungen zu internationalen Organisationen

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 28.09.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message relatif à la **coopération avec les tribunaux internationaux chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire**. Le gouvernement demande la prolongation de l'arrêté fédéral du 21 décembre 1995, initialement limité à fin 2003 mais prolongé par le parlement jusqu'au 31 décembre 2008, afin que la coopération entre la Suisse et les tribunaux internationaux ad hoc chargés de juger les crimes de guerre commis en ex-Yougoslavie et au Rwanda (ainsi que les crimes contre l'humanité et autres graves violations du droit international humanitaire commis en Sierra Leone) puisse disposer d'une base légale et se poursuivre au-delà de 2008.¹⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 11.12.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En février, le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'approbation et la mise en œuvre de la **Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens**. Adoptée en 2004 par l'Assemblée générale de l'ONU, cette convention instaure des règles universellement applicables définissant dans quelles conditions un Etat et ses biens peuvent être soumis à la juridiction des tribunaux d'un autre Etat en dehors des procédures pénales. Le Conseil fédéral a estimé que la convention était pour l'essentiel compatible avec l'ordre juridique suisse et que sa ratification était dans son intérêt car elle contribuait à la prééminence et à la sécurité du droit. De plus, il a considéré qu'au vu des nombreuses conférences et organisations internationales ayant leur siège en Suisse, le pays avait un grand intérêt à la stabilité juridique apportée par un régime universel et s'assurait ainsi les meilleures conditions possibles pour la conduite de ses relations avec les autres Etats. Au Conseil des Etats, le plénum a approuvé le projet à l'unanimité. Au Conseil national, une proposition de minorité Schwander (udc, SZ) s'est opposée à l'entrée en matière estimant cette convention superflue. L'entrée en matière a toutefois été adoptée par 111 voix contre 48. Au vote sur l'ensemble, la chambre basse a approuvé le projet par 110 voix contre 52. Seul le groupe UDC s'y est opposé.¹⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 08.06.2012
EMILIA PASQUIER

L'acceptation en 1994 et 1995 des résolutions de l'ONU portant sur la création des **tribunaux ad-hoc** responsables de juger les violations graves du droit humanitaire commises en ex-Yougoslavie et au Rwanda avait nécessité la création d'une loi réglant la coopération de l'entraide internationale en matière pénale. Lors de sa session, le Conseil des Etats a approuvé à l'unanimité la prolongation, jusqu'en 2023, de la durée de validité de cette même loi fédérale qui ancre la coopération de la Suisse avec les tribunaux internationaux. Le Conseil national devra se prononcer sur cet objet en 2013. Ces propositions s'alignent sur les objectifs suisses au sein de l'ONU que sont les réformes institutionnelles et la sécurité humaine.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.03.2013
EMILIA PASQUIER

En mars, le Conseil national a accepté la modification de la **loi fédérale relative à la coopération avec les tribunaux internationaux** chargés de poursuivre les violations graves du droit international humanitaire. La loi fédérale ancrant le principe de coopération entre la Suisse et les tribunaux ad-hoc arrivant à échéance au 31 décembre 2013, le Conseil fédéral a proposé de la proroger jusqu'en 2023. Le Conseil national a accepté cette modification par 151 voix contre 8 et 6 abstentions. Au vote final, les parlementaires ont accepté l'objet par 39 voix et 3 abstentions au Conseil des Etats et par 187 voix contre 2 au Conseil national.¹⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil des Etats a adopté, à l'unanimité (40 voix lors du vote sur l'ensemble), le projet d'arrêté fédéral concernant l'octroi d'un crédit-cadre de 128 millions de francs pour la poursuite du soutien au Centre de politique de sécurité (GCSP), au Centre international de déminage humanitaire (CIDHG), ainsi qu'au Centre pour le contrôle démocratique des forces armées (DCAF) durant la période 2020-2023 (**Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève**).¹⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.09.2019
AMANDO AMMANN

Im September 2019 befasste sich die grosse Kammer mit dem **Rahmenkredit 2020–2023 für drei Genfer Zentren**. Der Kredit in der Höhe von CHF 128 Mio. soll die finanzielle Unterstützung des Zentrums für Sicherheitspolitik, des Internationalen Zentrums für humanitäre Minenräumung GICHD und des Zentrums für die demokratische Kontrolle von Streitkräften DCAF für den Zeitraum 2020–2023 sicherstellen. Diese Subventionszahlungen werden bereits seit 2002 geleistet und wurden seither vier Mal verlängert, zuletzt 2015, wobei der Rahmenkredit im vorliegenden Fall vier Millionen höher ausfiel als in der letzten Periode.

Aufgrund des internationalen Renommées der drei Zentren sowie des hohen Stellenwerts der Schweizer Sicherheits- und Friedenspolitik war die Unterstützung auch im Nationalrat grundsätzlich unumstritten. Verschiedene Minderheiten forderten jedoch entweder eine Aufteilung der drei Kredite oder weiterführende Bedingungen für den DCAF-Kredit. Begründet wurde die verlangte Kredittteilung mit den unterschiedlichen Zielsetzungen der Zentren und deren juristischer Unabhängigkeit. Ein Mitbericht der Finanzkommission stellte zudem Mängel bei der Finanzberichterstattung und unklar formulierte Leistungsverträge des DCAF fest.

Generell wurde mehrfach der Ruf nach mehr Transparenz in den drei Zentren laut. So forderte etwa eine Minderheit um Nationalrat Egger (cvp, Wallis) eine Harmonisierung der Subventionsverträge und der Berichterstattung der drei Zentren. Die Minderheitsanträge blieben letztlich aber chancenlos. Die Mehrheit wollte vor allem verhindern, dass durch die Kreditaufteilung gemeinsame Projekte der drei Zentren erschwert werden würden und Synergien verloren gingen. Angenommen wurde hingegen eine Ergänzung der vorbehandelnden SIK-NR, die bedingt, dass die erste Zahlung an das DCAF erst dann erfolgt, wenn der Subventionsvertrag zwischen dem Bundesrat und der Stiftung DCAF überarbeitet wurde. Damit folgte man zumindest teilweise dem Bericht der Finanzkommission. Der anwesende Bundesrat Ignazio Cassis bat den Nationalrat um einen Entscheid, der sich spätestens bis zum Ende der Wintersession mit dem Ständerat bereinigen liesse, damit der Betrieb der Zentren im kommenden Jahr aufrecht erhalten werden könne.

Schliesslich stimmte der Nationalrat der Vorlage inklusive der Ergänzung mit 150 zu 35 Stimmen (bei 6 Enthaltungen) zu, womit sie dem Ständerat zur Differenzbereinigung überwiesen wurde.¹⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 10.12.2019
AMANDO AMMANN

Der Ständerat beriet in der Wintersession 2019 ein zweites Mal über den **Rahmenkredit 2020–2023 für drei Genfer Zentren**, um die Differenz zum Nationalrat zu bereinigen. Dieser hatte zusätzliche Auflagen für die Finanzierung des DCAF gefordert. Für den Nationalrat waren die Anforderungen des Subventionsgesetzes nicht erfüllt, obwohl sowohl das EDA als auch die eidgenössische Finanzkontrolle (EFK) in der Vergangenheit nichts zu beanstanden gehabt hatten. Josef Dittli (fdp, UR) empfahl als Sprecher der SPK-SR, die Differenz zu bereinigen und dem Nationalrat zuzustimmen. Weil die EFK in der Zwischenzeit jedoch ein Kurzgutachten verfasst habe, welches sowohl den Jahresvertrag 2020 als auch den Rahmenvertrag mit der DCAF für gesetzeskonform befunden hätte, würde – laut Dittli – das Zentrum die geforderten Auflagen bereits erfüllen. Bundesrat Cassis wehrte sich nicht gegen die Ergänzung, die durch den Nationalrat vorgeschlagen wurde, insbesondere weil diese nun bereits erfüllt war. Er bat den Ständerat daher darum, dem Antrag zuzustimmen, was dieser auch einstimmig tat.²⁰

Zwischenstaatliche Beziehungen

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 21.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Le Conseil fédéral a signé, en novembre, **un nouveau traité d'extradition avec les Etats-Unis**. Ce texte, s'il est approuvé par les Chambres, abrogera l'ensemble juridique actuellement en vigueur.²¹

**VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS**
DATUM: 20.03.1991
ANDRÉ MACH

Après le Conseil des Etats en 1990, la chambre basse a approuvé sans opposition **le traité d'extradition avec la République des Philippines**. Les Chambres fédérales ont fait de même pour **le traité d'extradition avec les Etats-Unis (90.076)**.²²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 27.12.1991
ANDRÉ MACH

Suite à l'arrestation à Berne d'un Iranien soupçonné d'être impliqué dans l'assassinat de Chapour Baktiar, dernier premier ministre du Shah d'Iran, **les relations entre l'Iran et la Suisse se sont dégradées**. Ce ressortissant iranien, Zeyal Sarhadi, qui faisait l'objet d'un mandat d'arrêt international, transmis par la France, devait être extradé par la Suisse vers la France, lorsque, quelques jours après son arrestation, les autorités iraniennes ont empêché une collaboratrice de l'ambassade suisse en Iran de quitter le pays. Après cet incident, le DFAE a aussitôt protesté auprès des autorités iraniennes contre cette décision qui constitue une grave atteinte à la liberté de mouvement et a décidé de fermer jusqu'à nouvel avis son ambassade.²³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 04.04.1992
ANDRÉ MACH

Les conseillers fédéraux A. Koller et F. Cotti se sont rendus à Washington. Le premier a eu une entrevue avec le ministre de la justice, William Barr, au cours de laquelle il a été question de la collaboration dans la lutte contre la criminalité liée à la drogue, de l'entraide judiciaire et d'un nouveau traité d'extradition entre les deux pays. Le second s'est entretenu, entre autres, avec son homologue William Reilly sur les questions de l'environnement, de la recherche et de la science. Lors de son séjour, le chef du DFI a également rencontré le secrétaire général des Nations Unies, Boutros-Ghali, pour discuter du sommet de Rio.²⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.05.1992
ANDRÉ MACH

Le ministre français de la défense, Pierre Joxe, a rendu visite à son homologue helvétique pour s'entretenir de la collaboration entre Etats en matière de **politique de sécurité**. Il a notamment été question du rôle de la CSCE dans la prévention et le règlement des conflits.²⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 15.12.1994
LIONEL EPERON

L'expulsion vers Téhéran par la France de deux Iraniens recherchés par la justice suisse dans le cadre de l'assassinat du Kurde **Kazem Radjavi** en 1990 à Coppet (VD) a provoqué des **tensions diplomatiques** entre la **Confédération** et le **gouvernement français**. Alors que la demande helvétique d'extradition des suspects semblait avoir reçu un écho favorable auprès des autorités françaises, ces dernières – invoquant la raison d'Etat – ont finalement décidé de renvoyer les deux ressortissants iraniens dans leur pays. Le gouvernement suisse a alors immédiatement adressé une note de protestation au Quai d'Orsay dans laquelle il a vivement regretté que la France n'ait pas respecté la Convention européenne d'extradition de 1957 ni la Convention européenne de 1977 pour la répression du terrorisme. Bien que le porte-parole du DFAE ait initialement déclaré que l'affaire était classée, le Conseil fédéral a par la suite exigé du gouvernement français des explications supplémentaires sur son comportement dans l'affaire. Les autorités fédérales, ayant jugé celles-ci insuffisantes et tardives, ont finalement décidé de recourir auprès du Conseil d'Etat français. A la grande satisfaction d'Arnold Koller, la plus haute juridiction administrative française a donné raison au gouvernement suisse en annulant la décision prise par Paris de ne pas extraditer les deux Iraniens vers la Suisse. A l'abri dans leur pays, ceux-ci ne peuvent cependant plus être inquiétés.²⁶

POSTULATDATUM: 20.12.1995
LIONEL EPERON

Le Conseil national a refusé de transmettre un postulat de la Commission des affaires juridiques invitant le gouvernement à procéder sans retard à une **modification des traités d'extradition** qui autorisent encore pareille mesure pour une infraction passible de la peine de mort.²⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGENDATUM: 12.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Arrêté en Angleterre, **Augusto Pinochet** a fait l'objet d'une demande d'extradition. La Suisse a toutefois indiqué qu'elle laissait la priorité à l'Espagne, qui a aussi réclamé l'«ex-dictateur chilien». Par ailleurs, les relations avec Santiago ont été tendues cette année, suite au refus de Berne de livrer à la justice de son pays un ressortissant chilien condamné à dix ans de prison par une cour militaire. Le gouvernement chilien a protesté contre cette décision et à la suite de cette affaire, l'ambassadeur du Chili en Suisse n'est pas revenu à son poste.²⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.06.1999
FRANÇOIS HUGUENET

A l'instar des instances européennes, l'Office fédéral de la police a gelé plusieurs avoirs de dirigeants yougoslaves, dont le **président de la RFY Slobodan Milosevic**, ainsi que de plus de 200 autres personnes physiques et morales.²⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 23.10.1999
FRANÇOIS HUGUENET

La Suisse a expulsé sans autre forme de procès l'ancien préfet français **Maurice Papon**, condamné pour crime contre l'humanité, qui avait cherché à se réfugier sur territoire suisse pour échapper à la justice hexagonale. Cette décision très volontariste a été rendue possible par une décision du Conseil fédéral qui a invoqué l'intérêt supérieur de l'Etat.³⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 07.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Les deux Chambres fédérales ont ratifié l'accord d'entraide judiciaire entre la Confédération et la République populaire de Chine. Le texte publié par le gouvernement devrait permettre une meilleure coopération en matière pénale entre la Suisse et la Région administrative spéciale de Hong Kong. L'importance de l'ancienne colonie britannique sur la place financière internationale implique aussi le développement du crime organisé et du blanchiment d'argent sale: l'accord entre les deux Etats espère réglementer la lutte contre ces abus.³¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.07.2001
FRANÇOIS BARRAS

Le Conseil fédéral a publié un message relatif au Traité d'entraide judiciaire en matière pénale avec l'Egypte. Cet accord, premier du genre conclu par la Suisse avec un pays arabe, devrait apporter aux deux Etats de nouveaux moyens dans la lutte respective contre la criminalité et dans le contrôle mutuel du respect des droits de l'homme.³²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.07.2002
ROMAIN CLIVAZ

Lors de son voyage en Asie du Sud-Est, Ruth Metzler-Arnold en a profité pour signer trois accords approuvés par le Conseil fédéral: un traité bilatéral **d'entraide judiciaire** en matière pénale, un accord de réadmission ainsi qu'un accord sur l'échange de stagiaires. Après celui signé avec Hong Kong, le traité d'entraide judiciaire est le deuxième avec un pays asiatique.³³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 14.08.2002
ROMAIN CLIVAZ

La Suisse n'a pas cédé aux exigences des Etats-Unis et n'a pas accordé la garantie de **non-extradition** de leurs ressortissants devant la CPI. Elle a réaffirmé sa volonté de s'engager pour l'universalité de ce tribunal. Une telle demande, acceptée entre autres par la Roumanie et Israël, a également été refusée par la Norvège.³⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 22.09.2004
ELIE BURGOS

Les autorités fédérales ont décidé, au mois d'août, de restituer au Nigéria quelque 500 millions de dollars (622 millions de francs) bloqués sur des comptes en Suisse et représentant pour la plus grande partie des avoirs que l'ancien dictateur **Sani Abacha**, décédé, avait placé dans des banques helvétiques. L'Office fédéral de la justice (OFJ) a déclaré que la plus grande partie de ces **fonds** était manifestement d'origine délictuelle. En septembre, la famille de l'ex-dictateur a toutefois fait recours de cette décision auprès du Tribunal fédéral.³⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.12.2004
ELIE BURGOS

Au début du mois de septembre, le Conseil fédéral a présenté le message relatif au **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** conclu entre la Suisse et les Philippines. Le Conseil des Etats, en tant que premier conseil, l'a approuvé à l'unanimité.³⁶

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 17.02.2005
ELIE BURGOS

Le Tribunal fédéral, après avoir été saisi en décembre 2004 par la famille de l'ancien dictateur nigérian **Sani Abacha** contre la décision de l'Office fédéral de la justice de restituer au Nigéria 500 millions de dollars bloqués sur des comptes bancaires en Suisse, a rendu son verdict dans cette affaire. Sur le demi-milliard de dollars déposés en Suisse, 458 millions (622 millions de francs suisses) seront rendus au Nigeria. Le Tribunal fédéral a toutefois partiellement accepté le recours déposé par les proches d'Abacha et a renoncé à restituer les fonds dans leur intégralité: 40 millions de dollars resteront bloqués en Suisse et seront restitués à ces derniers s'ils parviennent à

apporter la preuve de l'origine non-criminelle de la somme. D'entente avec les autorités suisses, le Nigeria a prévu d'affecter l'argent restitué à des projets de développement dans le pays.³⁷

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 17.06.2005
ELIE BURGOS

Le Conseil national s'est rallié au Conseil des Etats, qui avait accepté le message du Conseil fédéral relatif au **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et les Philippines. En vote final, les chambres ont adopté cet objet à l'unanimité.³⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 03.12.2005
ELIE BURGOS

La Suisse a **restitué au gouvernement angolais 21 millions de dollars** jusqu'ici bloqués sur des comptes bancaires en Suisse. Ce montant constitue le reliquat d'une affaire complexe sur laquelle avait longtemps plané le soupçon d'une gigantesque opération de blanchiment d'argent. Afin que l'argent ne se volatilise pas, la somme sera affectée dans sa totalité à des projets de développement, et les déboursements seront soumis à une stricte surveillance.³⁹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 16.12.2005
ELIE BURGOS

L'**accord** entre la Confédération suisse et la Principauté de Liechtenstein concernant la coopération dans le cadre des **systèmes d'information suisses sur les empreintes digitales et les profils d'ADN** a été adopté par les chambres.⁴⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 05.07.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé la conclusion d'un **accord de sécurité** entre la Suisse et la France. Cet accord permet l'échange d'informations classées entre les deux pays.⁴¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.09.2006
ELIE BURGOS

Taiwan a demandé à la Suisse, au mois de septembre, la **restitution de 520 millions de dollars** bloqués dans les banques suisses dans le cadre de l'affaire des frégates de Taiwan.⁴²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.10.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a remis au parlement le message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et le Mexique.⁴³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.08.2007
ELIE BURGOS

La Confédération a débloqué les derniers **200 millions de francs** dans le dossier **Yukos**, suite à un jugement du Tribunal fédéral.⁴⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 21.12.2007
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Confédération suisse et la République fédérative du Brésil au mois de février. Les chambres ont approuvé ledit traité sans discussion au cours de l'année sous revue.⁴⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.03.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté sans discussion le **Traité d'entraide judiciaire en matière pénale** avec le Mexique.⁴⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.04.2008
ELIE BURGOS

La Suisse et le Japon se sont mis d'accord pour qu'environ **30 millions de francs** (la moitié des quelque 58,4 millions de francs saisis) **confisqués à la mafia japonaise** tombent dans l'escarcelle de la Confédération.⁴⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 19.06.2008
ELIE BURGOS

Au mois de juin, le Conseil fédéral a décidé de **restituer les 74 millions de francs** (solde non criminel) des avoirs illicites de Raul Salinas, l'ex-frère de l'ancien président mexicain Carlos Salinas.⁴⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 03.10.2008
ELIE BURGOS

En début d'année, le Conseil fédéral a présenté son message concernant le **traité d'entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et le Chili. Les chambres ont adopté ce traité au cours de l'année sous revue.⁴⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.10.2008
ELIE BURGOS

La Suisse a **restitué 21 millions de dollars** de fonds détournés à l'Angola sous forme de projets de développement dans le cadre de l'accord signé en 2005 entre Luanda et Berne.⁵⁰

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.12.2008
ELIE BURGOS

Les chambres ont adopté au cours de l'année sous revue l'Accord entre la Suisse et la France relatif à la **coopération transfrontalière en matière judiciaire, policière et douanière**.⁵¹

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 13.01.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En janvier, dans le cadre d'une demande d'entraide judiciaire lancée 22 ans auparavant, le Tribunal fédéral a décidé de restituer 8 millions de dollars à l'Etat des Philippines. Cette somme fait partie des 683 millions de francs des **fonds de l'ancien dictateur Ferdinand Marcos** bloqués par la Confédération.⁵²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 25.09.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En juillet, le Tribunal pénal fédéral a rejeté une ultime plainte contre le déblocage des **fonds de Mobutu Sese Seko**, ancien dictateur zaïrois. Malgré les multiples prolongations du Conseil fédéral permettant au gouvernement congolais d'effectuer des démarches pour obtenir leur restitution, les 7,7 millions de francs gelés suite au renversement du régime en 1997 ont été débloqués.⁵³

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 21.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En novembre, après une procédure longue de dix ans, le **fil de l'ancien dictateur nigérian Abba Abacha a été condamné** en Suisse pour participation à une organisation criminelle. 350 millions de francs ont été confisqués, la partie présente dans les banques suisses ayant été restituée à l'Etat nigérian.⁵⁴

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.11.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

En octobre, les relations helvético-italiennes se sont tendues suite à la mise en place **d'actions fiscales, douanières et policières** par les autorités italiennes pour accompagner la mise en place d'une nouvelle amnistie fiscale. La surveillance des frontières helvétiques à l'aide de systèmes infrarouges, l'envoi anonyme d'agents du fisc italien au Tessin, les perquisitions menées dans des succursales de banques suisses en Italie, les descentes du fisc italien dans des sociétés italiennes soupçonnées d'évasion de fonds en Suisse et les lettres d'avertissements à des ressortissants italiens vivant en Suisse ont entraîné les protestations du gouvernement helvétique qui a estimé ces mesures discriminantes. De la sorte, Micheline Calmy-Rey a convoqué l'ambassadeur italien au DFAE pour lui faire part de ses préoccupations et Hans-Rudolf Merz a annoncé qu'il suspendait les négociations sur la CDI avec l'Italie. Suite à cela, un groupe de travail interdépartemental a été constitué afin d'éviter toute escalade et, lors de sa visite à Rome, Doris Leuthard a affirmé que la Suisse souhaitait poursuivre le dialogue à condition que l'Italie la retirât de sa liste noire des paradis fiscaux. A la fin du mois de novembre, deux motions ont été déposées au parlement italien demandant d'améliorer les relations avec la Suisse et la Confédération a retiré sa candidature à la présidence de l'OCDE au profit de l'Italie.⁵⁵

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 04.02.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Tribunal fédéral a donné tort au gouvernement helvétique qui bloque les **avoirs de l'ancien dictateur haïtien** Jean-Claude Duvalier en jugeant que les faits criminels invoqués sont prescrits. Le Conseil fédéral a invoqué la protection des intérêts prépondérants du pays pour sursoir à cette décision et à nouveau bloquer ces fonds. Il a alors présenté un nouveau projet de loi sur les avoirs illicites des personnes politiquement exposées.⁵⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 28.02.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le différend concernant les données volées à la filiale **HSBC** et récupérées par la France a été réglé lors de la visite de Nicolas Sarkozy au Forum économique de Davos. Le gouvernement français a ainsi promis de ne pas demander d'assistance administrative sur la base de ces documents et s'est engagé à ne pas livrer ces documents à d'autres Etats. La ratification d'une CDI avec la France avait en effet été mise en suspens par la Suisse en attendant la résolution de cette affaire. En juin, le parlement a approuvé la **CDI** avec la France.⁵⁷

GERICHTSVERFAHREN
DATUM: 16.03.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Tribunal pénal fédéral a refusé d'accorder une **entraide judiciaire** pour élucider un détournement de fonds publics en Iran. Il a considéré que la situation des droits humains est trop compromise pour coopérer aux procédures pénales ouvertes par Téhéran.⁵⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 01.04.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En avril, l'autorité pakistanaise de **lutte contre la corruption** a demandé aux autorités helvétiques de rouvrir une procédure judiciaire à l'encontre du président pakistanais Asif Ali Zardari pour une affaire de pots-de-vin. Les autorités suisses ont rejeté cette demande car la personne concernée bénéficie de l'immunité personnelle en tant que chef d'Etat.⁵⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.07.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au printemps, le cinéaste franco-américain résident en Suisse, **Roman Polanski**, a été arrêté par les autorités helvétiques suite à une demande américaine d'extradition. Durant l'année, des pressions sur l'Office fédéral de la justice (OFJ) se sont manifestées de la part de politiciens et d'artistes suisses et internationaux.⁶⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

La Confédération a **restitué 20 millions de francs** détournés par l'ancien président de Taïwan.⁶¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 02.05.2011
ANITA KÄPPELI

Im Berichtsjahr brachte der Bundesrat Bewegung in die Sache um die noch in der Schweiz lagernden **Gelder der ehemaligen haitianischen Herrscherfamilie Duvalier**. Er wies das eidgenössische Finanzdepartement an, beim Bundesverwaltungsgericht Klage einzureichen, um die gesperrten Vermögenswerte auf Basis des im Vorjahr angenommenen Bundesgesetzes über die Rückerstattung unrechtmässig erworbener Vermögenswerte (RuVG) an Haiti zurückgeben zu können.⁶²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 30.09.2011
ANITA KÄPPELI

Beide Ratskammern stimmten in der Schlussabstimmung vom September dem Abkommen mit Argentinien über die **Rechtshilfe in Strafsachen** einstimmig zu. Zuvor war bei den Beratungen in der grossen Kammer von einer Minderheit aus SP-Parlamentariern der Antrag gestellt worden, das Begehren zurückzuweisen und mit Argentinien zeitgleich ein neues Doppelbesteuerungsabkommen auszuhandeln, welches die Amtshilfe nach OECD-Standard enthält. Dieser Rückweisungsantrag erhielt allerdings keine Unterstützung von bürgerlicher Seite und wurde klar abgelehnt.⁶³

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

Sur le plan diplomatique, la longue recherche d'un compromis en matière de fiscalité et de marchés financiers a créé de vives tensions avec l'Allemagne. Un compromis entre les deux pays a été atteint grâce à l'accord « Rubik », entériné par le parlement au printemps. Cependant, dans la foulée de son initiative « La parole au peuple ! », l'ASIN a lancé un référendum contre cet accord qui n'a pas abouti. Les tensions entre la Suisse et son voisin allemand ne se sont pourtant pas apaisées. En effet, elles ont atteint leur apogée lorsqu'au printemps, le parti social-démocrate allemand s'est opposé à **l'accord fiscal**, et surtout en raison du mandat d'arrêt international délivré par la Suisse contre trois inspecteurs du fisc allemand.⁶⁴

ANDERES
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont approuvé le traité d'**entraide judiciaire en matière pénale** entre la Suisse et la Colombie.⁶⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 15.06.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse a conclu un accord avec le Royaume-Uni au sujet de la **coopération en matière de fiscalité et de marchés financiers**. Un référendum a été lancé par l'ASIN contre cet accord. Il n'a cependant pas réussi à réunir suffisamment de signatures dans le temps imparti.⁶⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 09.10.2012
EMILIA PASQUIER

La **restitution des fonds** de l'ancien dictateur Ben Ali-Trabelsi est restée un sujet de tension entre la Tunisie et la Suisse. Suite à une rencontre avec le chef du gouvernement tunisien, le maire de Genève, Rémy Paganì s'est engagé à écrire au Conseil fédéral pour faire avancer le dossier.⁶⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.10.2012
EMILIA PASQUIER

Les discussions portant sur le **reversement des fonds gelés** en Suisse de l'ancien gouvernement se sont poursuivies au cours de l'année sous revue.⁶⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.12.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse a signé un accord réglant l'**échange de données ADN et dactyloscopiques**, ainsi que le **mémorandum d'entente HSPD-6** concernant l'échange de données de terroristes connus ou présumés. Ces accords permettent ainsi à la Suisse de rester dans le programme d'exemption de visa (Visa Waiver Program, VWP).⁶⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 17.12.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse s'est engagée à **restituer à l'Angola des fonds d'origine angolaise** confisqués en 2008 suite à une présomption de blanchiment d'argent par la justice genevoise. Le montant servira à financer des projets en faveur de la population angolaise.⁷⁰

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.12.2012
EMILIA PASQUIER

La Suisse s'est engagée à reverser des **fonds confisqués** par la justice genevoise en raison de blanchiment d'argent. 48 millions de dollars seront reversés à la population kazakhe.⁷¹

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 19.06.2015
AUDREY BOVEY

Le 19 juin 2015, le Parlement a accepté le projet d'arrêté fédéral traitant de la **coopération policière et douanière avec l'Italie**. La Suisse et l'Italie sont en effet toutes deux membres de l'espace Schengen, dont découlent la libre circulation de personnes et la suppression des contrôles systématiques aux frontières étatiques. Face à cet état de fait, le nouvel accord bilatéral permet aux pays signataires de se doter d'un outil supplémentaire pour lutter de manière efficace contre la criminalité, notamment par le biais d'une intensification de la coopération entre les corps de police suisses et italiens.⁷²

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 12.10.2016
AUDREY BOVEY

Le 12 octobre 2016, le Conseil fédéral soumettait au Parlement le projet d'arrêté fédéral relatif à l'Accord sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité signé en avril 2016 avec le Monténégro (**Lutte contre la criminalité. Accord avec le Monténégro**). S'ajoutant à d'autres accords similaires déjà conclus avec différents pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est, l'entente établie avec le Monténégro participe de manière directe au développement de la sécurité intérieure helvétique. Tel que spécifié par le socialiste Pierre-Alain Fridez (ps, JU), rapporteur pour la CPS-CN, l'accord en question a pour principal objectif de favoriser le "transfert d'informations et [ainsi] une meilleure collaboration entre les deux Etats pour repérer et démanteler des réseaux de crime organisé".

Dans les rangs des chambres fédérales, l'arrêté n'a pas suscité de discussion et a été adopté à l'unanimité lors du vote final du 29 septembre 2017 (194 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil national / 44 voix pour, 0 contre et 0 abstention au Conseil des Etats).⁷³

MOTION
DATUM: 27.02.2019
AMANDO AMMANN

Luigi Stamm (svp, AG) reichte im Dezember 2018 eine Motion ein, mit der er vom Bundesrat intensivere Bemühungen zur **Verbesserung des Vollzugs von Freiheitsstrafen im Herkunftsland** verlangte. Stamm begründete sein Anliegen mit vergleichbaren Vorstössen in jüngerer Vergangenheit mit parteiübergreifender Unterstützung, die aber nur wenig konkrete Wirkung gezeigt hätten. Die Schweiz könne durch die Verlagerung des Strafvollzugs Kosten einsparen und dennoch die Einhaltung der EMRK gewährleisten. Als wichtiges Partnerland nannte er Italien, welches eng mit Albanien zusammenarbeite und dort Gefängnisplätze mitfinanziere.

Der Bundesrat betonte in seiner Stellungnahme, dass man die Bemühungen zur Überstellung von ausländischen Staatsangehörigen in deren Heimatländer im Nachgang der Motionen Stamm (Mo. 08.3441) und Darbellay (cvp, VS; Mo. 07.3710) verstärkt habe. Andere Vertragsstaaten seien aber nicht verpflichtet, einem Überstellungsverfahren zuzustimmen, zudem habe der Bund keine Handlungsmöglichkeiten, wenn kantonale Strafvollzugsbehörden ein derartiges Ersuchen ablehnten. Der Bundesrat kündigte an, die Zusammenarbeit mit den Kantonen und den betroffenen Staaten verstärken zu wollen und beantragte die Annahme der Motion.⁷⁴

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 04.03.2019
AUDREY BOVEY

Le 4 mars 2019, le Conseil national s'est exprimé à l'unanimité (171 voix) en faveur du projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'accord du 26 janvier 2018 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (**Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie**). L'accord en question s'inscrit en continuité avec différentes mesures mises en place par la Suisse afin de lutter contre la criminalité à caractère transfrontalier, à l'exemple du terrorisme, de la traite d'êtres humains, du trafic de personnes migrantes et de stupéfiants ou encore du blanchiment d'argent. Le projet passe au Conseil des Etats.⁷⁵

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 18.06.2019
AUDREY BOVEY

Au mois de juin 2019, le Conseil des Etats s'est à son tour prononcé sur le projet d'arrêté fédéral portant approbation de l'accord du 26 janvier 2018 entre le Conseil fédéral suisse et le gouvernement de la République de Bulgarie sur la coopération policière en matière de lutte contre la criminalité (**Lutte contre la criminalité. Accord avec la Bulgarie**), qu'il a accepté à l'unanimité (42 voix).

L'arrêté fédéral a définitivement été adopté par les chambres fédérales à l'occasion du vote final du 21 juin 2019.⁷⁶

Aussenwirtschaftspolitik

Le Conseil fédéral a présenté un message relatif à la loi sur la **restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées**. Le Conseil fédéral souhaite éviter que la place financière helvétique soit utilisée en tant que refuge par des dictateurs et des hommes politiques corrompus.⁷⁷

- 1) BO CN, 1991, p.937
- 2) Presse du 4.12.01.5
- 3) BO CE, 2012, p. 82.
- 4) FF, 2013, p. 3023; Communiqué du DFAE du 22.5.13; LT, 23.5.13.
- 5) FF, 2013, p. 1551; Communiqué du DFJP du 20.2.13 et 13.12.13.
- 6) BO CN, 2004, p. 1741; BO CE, 2005, p. 147 ss.
- 7) LT, 11.6.09.
- 8) FF, 2009, p. 3769 ss.; BO CN, 2009, p. 1620 ss., 2025 s., 2167 s., 2274 s. et 2354; BO CE, 2009, p. 1011 ss., 1183 s., 1246 s., 1291 et 1312.
- 9) FF, 2010, p. 23 ss.; BO CE, 2010, p. 769.
- 10) AB NR, 2011, S. 263 ff und 556; AB SR, 2011, S. 339; BBI, 2011, S. 2763 ff.
- 11) FF, 2013, p. 8028, 8211; Communiqué du DFJP du 20.11.13.
- 12) BO CE, 2019, p. 545 ss.; FF, 2019, p. 2099 ss.
- 13) AB NR, 2019, S. 1769ff.
- 14) FF, 2007, p. 7099 ss.
- 15) FF, 2009, p. 1443 ss.; BO CN, 2009, p. 1878 ss. et 2353 ss.; BO CE, 2009, p. 817 ss. et 1311 ss.
- 16) FF, 2012, p. 6181ss.; BO CE, 2012, p. 1156
- 17) FF, 2013, p. 2393s.; BO CE, 2013, p. 366; BO CN, 2013, p. 281s., 537.
- 18) BO CE, 2019, p. 379 ss.; FF, 2018, p. 1147 ss.
- 19) AB NR, 2019, S. 1650 f.; AB NR, 2019, S. 1652 ff.; AB NR, 2019, S. 1659 ff.
- 20) AB SR, 2019, S. 1122 f.
- 21) FF, I, 1991, p.79ss.
- 22) BO CE, 1991, p.299; BO CN, 1991, p.1305ss.; BO CN, 1991, p.643s.
- 23) Presse du 27.12. (arrestation) et 30.12.91; NQ, 31.12.91.
- 24) Presse des 28.3. au 30.3. et 4.4.92.
- 25) Presse du 12.5.92. '
- 26) Presse des 3.1, 13.1, 19.1, 17.2, 24.11 et 15.12.94 (Conseil d'Etat français).
- 27) BO CN, 1995, p. 2654 s.
- 28) Lib., 4.11 et 12.11.98
- 29) 24h, 25.6.99
- 30) LT, 23.10.99.
- 31) FF, 2001, p. 133 ss.; BO CN, 2001, p. 608; BO CE, 2001, p. 116 s.64
- 32) FF, 2001, p. 4680 ss.65
- 33) Communiqués de presse du DFJP du 28.6 et du 9.7.02; presse du 10.7.02.
- 34) Presse du 14.8.02.
- 35) LT et 24h, 19.8.04; NZZ, 22.9.04; BO CN, 2004, Annexes III, p. 246 s.
- 36) FF, 2004, p. 4559 ss.; BO CE, 2004, p. 876
- 37) LT, 17.2.05.
- 38) FF, 2004, 4559 ss.; BO CN, 2005, p. 770 ss. et 971; BO CE, 2005, p. 665; FF, 2005, p. 3993 s.
- 39) LT, 3.12.05.
- 40) FF, 2005, p. 2733 ss.; BO CE, 2005, p. 832 et 1221; BO CN, 2005, p. 1916 et 2002; FF, 2005, p. 7005 s.
- 41) Communiqué de presse du DDPS, 5.7.06.
- 42) LT, 11.9.06.
- 43) FF, 2006, p. 8651 ss.
- 44) BZ, 25.8.07.
- 45) FF, 2007, p. 1903 s. ; BO CE, 2007, p. 805 s. et 1212 ; BO CN, 2007, p. 1967 s. et 2077.
- 46) BO CE, 2008, p. 98 s. et 207; BO CN, 2008, p. 483; FF, 2008, p. 2137 s.
- 47) LT, 19.4.08.
- 48) LT, 19.6.08.
- 49) FF, 2008, p. 75 ss.; BO CE, 2008, p. 351 s. et 830; BO CN, 2008, p. 1213 s. et 1575; FF, 2008, p. 7591 s.
- 50) LT, 28.10.08.
- 51) FF, 2008, p. 205 ss.; BO CN, 2008, p. 1212 et 1977; BO CE, 2008, p. 1023 s. et 1060; FF, 2009, p. 235 s.
- 52) LT, 13.1.09.
- 53) LT, 15 et 17.7.09.
- 54) LT, 21.11.09.
- 55) Presse des mois d'octobre et novembre; NZZ, 28.11.09; TA, 28.11.09.
- 56) LT, 4.2.10; Lib., 4.2.10.
- 57) LT, 28.1.10.
- 58) LT, 16.3.10.
- 59) TG, 1.4.10.
- 60) LT, 4.5, 5.5, 7.5 17.5, 8.6 et 13.7.10.
- 61) LT, 8.12.10.
- 62) Medienmitteilung EFD vom 2.5.11; BZ, 3.5.11.
- 63) AB SR, 2011, S. 476 ff. und 1037; AB NR, 2011, S. 1819 ff. und 1869; BBI, 2011 S. 7507; NZZ, 8.6.11.
- 64) FF, 2012, p. 4555ss.; LT, 24.12.12.
- 65) FF, 2012, p. 6139s.
- 66) FF, 2012, p. 4555ss.
- 67) TG, 9.10.12.
- 68) NZZ, 15.10.12.
- 69) Communiqué du DFAE du 13.12.12.
- 70) Communiqué du DFAE du 17.12.12
- 71) Communiqué du DFAE du 21.12.12.
- 72) BO CE, 2015, p. 682; BO CN, 2015, p. 1303; FF, 2014, p. 4087 ss.
- 73) BO CE, 2017, p. 757; BO CN, 2017, p. 1726; FF, 2016, p. 7913 ss.
- 74) Mo, 18.4369
- 75) BO CN, 2019, p. 3 ss.; FF, 2018, p. 4785 ss.
- 76) BO CE, 2019, p. 464 ss.; BO CE, 2019, p. 586; BO CN, 2019, p. 1364
- 77) FF, 2010, p. 1325; LT, 25.2 et 29.4.10; QJ, 14.9.10.